

La question arménienne fissure la gauche sénatoriale

PAR STÉPHANE ALLIÈS
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 19 JANVIER 2012

Après son adoption à l'Assemblée nationale **fin décembre**, sur fond de **crise diplomatique**, la loi sur la pénalisation de la négation des génocides (**lire le texte**), visant surtout celui des Arméniens, divise les socialistes comme la droite. Ce, alors qu'elle doit être votée le 23 janvier prochain au Sénat. Ce mercredi, la commission des lois de la chambre haute a voté à une large majorité (23 voix pour, 9 contre et 8 abstentions) une motion d'irrecevabilité du texte. C'est, pour le président socialiste de la commission des lois, Jean-Pierre Sueur, également nommé rapporteur du texte et farouchement opposé à la loi.

N'imaginant pas, Sueur revendique une décision (qui avait rendu un avis similaire en mai 2011). Au sein de la commission, les trois sénateurs communistes se sont abstenus, les centristes se sont divisés entre pour et contre, l'UMP entre pour, contre et abstention. Quant aux socialistes, une grande majorité s'est prononcée pour l'irrecevabilité de la loi. , estime Jean-Pierre Sueur, (reconnaissant le génocide arménien - ndlr), Cela fait une semaine que le groupe socialiste se divise profondément sur la question. Le 10 janvier, une première réunion avait été agitée. Une majorité de sénateurs socialistes sont opposés au vote de cette proposition de loi, appuyée par Nicolas Sarkozy. Mais François Rebsamen, président du groupe et proche de François Hollande, ayant déjà promptement appelé la droite à inscrire au plus vite le texte à la Haute assemblée après son vote au Palais-Bourbon, avait alors tapé du poing sur la table. Alors que Bariza Khiari, vice-présidente du Sénat, proposait que les socialistes puissent avoir deux orateurs principaux défendant les deux points de vue sur le texte, « Rebs » a dit niet. , soupire un sénateur PS.

Du côté du groupe écologiste, le seul à être unanime en son sein sur cette question, on affirme sa volonté de , selon les termes du président de groupe Jean-Vincent Placé. dit-il Et d'estimer que .

L'avis est partagé par de nombreux socialistes. , indique Laurence Rossignol, sénatrice de l'Oise. (votée en 1990), , estime un sénateur du Sud-Ouest. Sénatrice de Paris, Marie-Noëlle Lienemann considère de son côté que

L'ombre tutélaire de Badinter

Les opposants au texte à gauche se disent selon l'un d'eux, soit les principaux foyers d'implantation de la diaspora arménienne, dont le nombre est estimé à environ 500.000 personnes. Un rapport de force interne confirmé par un proche de François Hollande, un brin dépité :

Les socialistes récalcitrants s'appuient sur la position déjà martelée par Robert Badinter, qui a quitté le Palais du Luxembourg depuis septembre dernier, et dont . Le 4 mai 2011, lors de l'examen de la précédente proposition de loi socialiste, votée en 2006 par l'assemblée mais rejetée alors par 196 sénateurs contre 74, l'ancien garde des Sceaux de François Mitterrand s'exprimait ainsi :

(Lire son intervention intégrale.)

Ce n'est pourtant pas l'avis de Philippe Kaltenbach, président socialiste du groupe d'amitié France-Arménie au Sénat. , assure-t-il, Pour le sénateur des Hauts-de-Seine, qui a multiplié les auditions de « propénalisation » du génocide ces derniers jours, afin de convaincre ses collègues, .

Cet ardent défenseur de la cause arménienne en veut beaucoup à Nicolas Sarkozy, qui impose aux élus de droite de voter un texte refusé lors de ces précédents examens :

Selon Kaltenbach, les arguments contre le vote de la loi, notamment sur l'entrave au travail des historiens, ne tiennent pas. , assure-t-il, . Quant au caractère contre-productif d'un tel vote, pour l'avancée de la reconnaissance du génocide en Turquie, Kaltenbach pense à l'inverse que .

Hollande l'Arménien

Un autre élément vient complexifier encore davantage ce débat parlementaire, qui, malgré toutes les oppositions internes, a de fortes chances d'aboutir par une adoption de la loi. Celui de la séparation des pouvoirs et de l'inféodation malgré eux des

parlementaires de droite à la volonté du président Sarkozy. Mais aussi des parlementaires socialistes face à la volonté du candidat François Hollande.

Après avoir « fait le job », François Rebsamen a décidé de ne plus s'exprimer sur le sujet, préférant se tenir à distance des deux camps. Le président du groupe PS, ami de Hollande, pourrait même ne pas participer au vote lundi, tant la division est grande parmi les sénateurs socialistes. Marchant sur des œufs, il a autorisé la nomination comme rapporteur du texte de Jean-Pierre Sueur, qui s'affirme . Une nomination permettant que le rapporteur ne soit pas désavoué devant la commission des lois, ce qui aurait ajouté de la confusion à la confusion. Mais désormais, devant la fronde d'une majorité des siens, il a donné son accord à un scrutin nominatif, avec possibilité d'explication de vote. Tout en espérant encore que les récalcitrants seront moins nombreux que les « volontairement absents » et les « disciplinés ».

, peste un sénateur PS sous couvert d'anonymat Laurence Rossignol pense de son côté que . , avoue un peu déconcerté un sénateur parmi ses proches.

Les liens sont anciens entre le candidat et la cause arménienne, suffisamment pour qu'il ne soit pas suspect (que) d'électorisme. Premier secrétaire

du PS, il a souvent défendu les revendications de la communauté arménienne. En 2004, lors des européennes, le PS avait sous son autorité signé un **texte** demandant que la reconnaissance du génocide arménien par la Turquie soit la condition sine qua non de son entrée dans l'Europe. Il a ensuite été l'orateur du groupe PS **lors du débat sur la loi de 2006** (finalement rejetée au Sénat en mai 2011) et effectua **un voyage en Arménie** en septembre 2007. Récemment, lors de la primaire PS, il fit **meeting commun à Alfortville** avec la Fédération révolutionnaire arménienne (membre de l'internationale socialiste), qui **appellera la communauté à se mobiliser pour voter Hollande** à la primaire. Des tracts ont même été imprimés en arménien à cette occasion.

Avec ce vote, il met toute son autorité et sa légitimité de candidat socialiste dans la bataille, au risque d'apparaître déjà comme un futur président qui voudrait imposer son point de vue aux parlementaires de son parti. Mais, estime-t-il, la cause arménienne le mérite.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 1 538 587,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 538 587,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.